COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14

Présents: DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François — FOURNEL Audrey - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse — MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel — MOULIN Martine - RANCON Raphaël - RIFFARD David - ROMEAS Frédéric SAMUEL Béatrice

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 7 décembre 2018

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 7 décembre 2018 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération : dépenses d'investissement 2019 : autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Après avoir pris connaissance des dispositions de l'article L1612-1 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2018. Les crédits votés seront repris au budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire.

Autorisation approuvée à l'unanimité.

2ème délibération : programme voiries 2019 : demande de subvention DETR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2019 pour le programme Voiries 2019.

COUT DU PROJET

- Mission de maîtrise d'œuvre = 3 600,00 € HT

- Travaux programme Voiries 2019

Tranche ferme = 144 557,00 € HT

MONTANT TOTAL HT DU PROJET = 148 157,00 €
MONTANT TTC DU PROJET = 177 788,00 €

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de subvention DETR 2019 pour un montant total de 59 262,80 €.

Proposition approuvée à l'unanimité.

3^e délibération : diagnostic réseau eau potable : convention de groupement de commande constitué par les communes de Montfaucon-en-Velay, Montregard et le Syndicat des eaux de Montregard en vue de la réalisation de travaux de pose de compteurs généraux et de vannes de sectionnement

Dans le cadre du diagnostic du réseau d'eau potable, un groupement de commandes a été constitué par les communes de Montregard et Montfaucon, ainsi que le Syndicat des Eaux de Montregard.

Une convention a été rédigée pour lancer une consultation dans le cadre des travaux de pose de compteurs généraux et vannes de sectionnement.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention afin de lancer la consultation des travaux.

Autorisation approuvée à l'unanimité.

4^e délibération : soutien de l'AMF : résolution générale du 101^e Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité

Après lecture de la résolution générale du 101^e Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur son soutien à cette résolution et à l'AMF (Association des Maires de France) dans ses discussions avec le Gouvernement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal soutient la résolution générale.

Soutien à l'unanimité.

Question diverse : présentation de l'offre «Ma commune Ma santé»